



Suspension permis vitesse entre 40 et 50 km/h

Par **ook**, le **29/11/2012** à **19:31**

Bonsoir,

Je me suis fait suspendre le permis suite à un excès de vitesse entre 40 et 50 km/h. La vitesse autorisée était de 50, la vitesse retenue est de 95 km/h.

Je suis convoqué au tribunal pour m'expliquer sur les faits et sur l'avis de suspension, il est tamponné : visite médicale favorable. J'aimerais donc savoir en quoi consiste ces tests, si ce sont des tests visuels, ouïe, psychothèque ... ou plutôt des tests analyses et prises de sang. Je suis en permis probatoire.

Merci d'avance, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/11/2012** à **08:22**

Bonjour,

Ce problème a été traité des centaines de fois sur ce forum. Une simple recherche de votre part et je suis persuadé que vous trouverez vos réponses.

Bonne lecture.